

CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS PÉTROLIERS

Gazole B10

Liste des véhicules compatibles

DÉCISION DU 11 SEPTEMBRE 2018

> Une décision de la directrice de l'énergie liste les véhicules et engins Diesel compatibles avec le gazole et le gazole grand froid B10.

Les véhicules légers et les camionnettes compatibles sont listés en annexe I, les véhicules lourds et de transport en commun de personnes en annexe II.

Cette décision doit être consultable en station-service afin que le consommateur puisse vérifier la compatibilité de son véhicule.

> Pour rappel, le gazole B10

- a été ajouté à la liste des carburants autorisés par un arrêté du 19 mars 2018⁽¹⁾ ;
- a vu ses caractéristiques fixées par un arrêté du 1^{er} juin 2018⁽²⁾ ;
- ne peut être distribué dans une station-service que si du gazole B7 y est également distribué et ce jusqu'au 31 décembre 2025⁽³⁾.

> Figure ci-après la décision du 11 septembre 2018.

⁽¹⁾ Circ. CPDP n° 11350 du 10 avril 2018.

⁽²⁾ Circ. CPDP n° 11375 du 11 juin 2018.

⁽³⁾ Circ. CPDP n° 11377 du 11 juin 2018.